

REPUBLIQUE FRANÇAISE DÉPARTEMENT DE LA SARTHE COMMUNE DE PARCÉ-SUR-SARTHE	CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 29 AVRIL 2026 REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
--	---

Convocation de l'assemblée délibérante par voie électronique le : 23 avril 2026

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de conseillers présents : 17 puis 18 à compter du rapport 4

Nombre de conseillers absents excusés : 2 puis 1

Nombre de pouvoirs : 2 puis 1

L'an deux mil vingt-six, le vingt-neuf avril à 19 heures 30, le Conseil Municipal de Parcé-sur-Sarthe s'est réuni en Mairie, salle du conseil, sous la présidence de M. Michel GENDRY, Maire

Étaient présent(e)s : Mmes et MM. Nathalie PANCHER, Murielle DAVID, Wilfried DURET, Stéphanie PELTIER, Christian LOISON, Stéphane AUBRY, Mohammed BOUDRI, Marc LEFEVRE, Patrice RIAUTÉ, David JACQUELINE, Mickaël RODAYER, Magali DALIVOUST, Alexandra HORWITZ, Emmanuelle BELLANT, Patricia LEAUMEAU, Mélanie DUVEAU

Absent(e)s : M. Alain BRUANT, Mme Charlotte VAN EEKERT (arrivée rapport n°4)

Pouvoirs : M. Alain BRUANT (procuration N. PANCHER), et jusqu'au rapport 3 : Mme Charlotte VAN EEKERT (procuration S. PELTIER)

Est désignée comme secrétaire de séance : Mme Nathalie PANCHER

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE :

Le procès-verbal de la séance du 2 avril 2026 est adopté par les membres du Conseil municipal sans observations particulières.

D290426-01 : BUDGET PRIMITIF 2026 DU LOTISSEMENT LA CHARITÉ

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de budget primitif 2026 du lotissement la Charité.

Le résumé du budget primitif 2026 du lotissement de la Charité se présente dans le tableau ci-après (voir présentation détaillée dans la pièce jointe) :

SECTIONS	RECETTES	DEPENSES
FONCTIONNEMENT	910 633,90 €	910 633,90 €
INVESTISSEMENT	1 076 500,17 €	1 076 500,17 €
TOTAL	1 987 134,07 €	1 987 134,07 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu la reprise des résultats 2025,

Vu la présentation globale du budget Lotissement pour l'année 2026 dans un document annexe,

- Arrête et approuve le budget primitif 2026 du lotissement de la Charité comme proposé ci-dessus,
- Précise que le budget est voté par chapitre en fonctionnement comme en investissement.

D290426-02 : BUDGET PRINCIPAL 2026 : VOTE DES TAUX

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et les mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Vote des taux de contributions directes pour 2026 :

Pour information, en application de la loi de finances :

- la revalorisation moyenne des bases prévisionnelles foncières s'établit à +1,9%
- les bases prévisionnelles de taxe d'habitation sont diminuées des dégrèvements (locaux à usage professionnel exclusivement)
- une majoration du taux de TH est possible pour les collectivités fortement impactées par la diminution des bases, le taux ne devant pas augmenter de plus de 10%

Je vous invite à prendre connaissance du tableau récapitulatif proposé avec une augmentation des bases prévisionnelles communales de + 2 %, :

Libellés	Bases d'imposition prévisionnelles 2026 (P)	Taux de référence 2025	Produits à taux constants	Nouveaux Taux 2026 avec + 2% et majoration de TH	Produit correspondant = P x T
Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB)	1 802 000	39,11	704 762	39,89	718 818
Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB)	236 100	34,36	81 124	35,05	82 753
Taxe d'habitation (TH)	208 000	12,38	25 750	13,46	27 997
Total des produits des 3 taux :			811 636		829 568
+ Effet du coefficient correcteur			- 102 886		- 102 886 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,
Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts,
Vu les propositions de revalorisation des bases présentées au Conseil Municipal par Monsieur le Maire pour l'année 2026,

- décide de fixer les taux 2026 de contributions directes comme ci-dessus, soit une augmentation des bases prévisionnelles communales de 2 % sur le budget primitif 2026 du budget principal, avec une majoration spéciale du taux de TH de 0,829 %,
- de notifier cette décision aux services préfectoraux,
- de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

D290426-03 : BUDGET PRINCIPAL 2026 : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le tableau récapitulatif des subventions aux associations proposé pour le budget primitif 2026 du budget principal (articles 657362 et 65741 et 65748) :

	2025	2026
Centre Communal d'Action Sociale (article 657363)	6 500 €	6 500 €

	2025	2026
Parcéens – dispositif aide aux travaux d'investissement dans le Centre Ancien Protégé (article 65741)	10 000 €	10 000 €

Associations parcéennes (article 65748)	2025	2026
Association Parents d'Elèves école Privée	300 €	300 €
Amicale Ecole Publique	300 €	300 €
Amicale des sapeurs-pompiers	300 €	300 €
Club Sportif Parcéen (football)	2 500 €	2 500 €
Comité de jumelage	200 €	
Ensemble musical Crescendo	1 800 €	2 000 €
Foyer des retraités de Parcé	250 €	250 €
La clef des chants	400 €	400 €
Larscène	400 €	400 €
P.A.R.C.E. (théâtre)	800 €	800 €
Parcé Découverte et Patrimoine (PDP)	600 €	700 €
Pétanque parcéenne	250 €	
Société de pêche la Tanche parcéenne	800 €	800 €
Tennis de table parcéen (TTP)	800 €	800 €
UNC AFN (anciens combattants)	250 €	250 €
La Tirelire aux chats	250 €	250 €
Parcé vit l'âge		250 €
Total associations parcéennes	10 200 €	10 300 €
Coopérative scolaire de l'école publique	1 200 €	1 200 €
OGEC de l'école privée Notre-Dame Saint Joseph	37 094 €	33 383 €

Concernant l'OGEC, M. le Maire présente la convention de financement des dépenses de fonctionnement de l'école Notre Dame Saint Joseph qui sera signée avec l'établissement et la Présidente.

Associations autres (article 65748)	2025	2026
Aide à domicile en Milieu Rural (ADMR)	77 €	77 €
Croix Rouge française	50 €	50 €
Fondation du Patrimoine	160 €	160 €
La Prévention routière	50 €	50 €
A3CS	982,10 €	919,08 €
Total associations autres	1 319,10 €	1 256,08 €

Après avoir entendu les explications et en avoir délibéré,

Après que les membres du conseil municipal qui siègent au sein des bureaux des associations, soit 4 membres, ne prennent pas part au vote,

Le Conseil municipal à l'unanimité (moins les 4 conseillers concernés),

Vu les propositions faites au Conseil Municipal par Monsieur le Maire, concernant les subventions accordées aux différentes associations communales, établissements et organismes publics pour l'année 2026,

- Décide d'accorder les subventions à reporter sur le budget 2026 et présentées dans les tableaux ci-dessus,
- Autorise M. le Maire à renouveler et à signer la convention de financement avec l'OGEC.

D290426-04 : BUDGET PRIMITIF 2026 DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de budget primitif 2026 du budget principal, présenté en commission Finances du 16 avril 2026.

Le résumé du budget primitif 2026 de la commune se présente dans le tableau ci-après (voir présentation détaillée dans la pièce jointe) :

SECTIONS	RECETTES	DEPENSES
FONCTIONNEMENT	2 024 631,37 €	2 024 631,37 €
INVESTISSEMENT	760 019,89 €	760 019,89 €
TOTAL	2 784 651,26 €	2 784 651,26 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu la reprise des résultats 2025,

Vu la présentation globale du budget principal pour l'année 2026 dans un document annexe, et dans la note brève et synthétique,

- Arrête et approuve le budget primitif 2026 du budget principal comme proposé ci-dessus,
- Précise que le budget est voté par chapitre en fonctionnement comme en investissement.

D290426-05 : ALIÉNATION DE DEUX CHEMINS COMMUNAUX

Monsieur le Maire informe les membres présents que deux chemins d'exploitation font actuellement l'objet d'une demande d'aliénation de la part des propriétaires habitant au bout du chemin :

- Chemin du Halley, CE n°51 d'une longueur de 108 ml, 930 m², qui dessert un lieu-dit
- Chemin de la Tesserie, qui desservait à l'origine 2 lieu-dit, rachetés par un seul propriétaire qui souhaite acquérir une partie du chemin d'exploitation, CE n°71 de 9 ml, soit 65 m², car il est le seul utilisateur.

Il est entendu que ces surfaces sont estimées avant bornage, et que tous les frais inhérents sont à la charge des acquéreurs.

M. le Maire soumet la question à l'assemblée, sachant qu'en juin 2025, le service des Domaines avait proposé un avis de valeur vénale d'une parcelle non bâtie à usage de chemin d'exploitation en zone agricole en vue de sa cession, pour un montant de 0,25 € HT/m², marge d'appréciation de 15%.

Le Conseil municipal,

Sur les faits exposés par M. le Maire et après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité :

- De fixer la valeur de cession des parcelles non bâties à usage de chemin d'exploitation CE n°51 au lieu-dit « le Halley » pour 930 m², et CE n°71 au lieu-dit « la Tesserie » pour 65m², soit 0,25 € HT/m²
- Que les frais inhérents à cette cession, soit bornage et frais notariés, sont à la charge des acquéreurs
- Et autorise M. le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

D290426-06 : DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DANS LES INSTANCES DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS SABOLIEN A LA SUITE DU RENOUELEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL

M. le Maire précise au Conseil municipal qu'il convient de désigner des représentants au sein de certaines instances de la communauté de communes du Pays sabolien à la suite du renouvellement du Conseil municipal :

- Commission Intercommunale du Logement (**CIL**) : un titulaire (idéalement le Maire) et un suppléant membre du conseil municipal : M. Michel GENDRY, Maire, propose sa candidature au poste de titulaire, et Mme Mélanie DUVEAU, conseillère municipale et communautaire, au poste de suppléante
- Commission Intercommunale d'Accessibilité (**CIA**) : un membre du conseil municipal : Mme Alexandra HORWITZ, conseillère municipale déléguée à l'environnement et au patrimoine, se propose

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'unanimité les désignations proposées dans le présent rapport.

INFORMATIONS DIVERSES :

- Remarques formulées lors des délibérations :
 - . Dispositif centre ancien pour les parcéens : voir si la commune peut augmenter les aides aux particuliers pour des travaux respectant les règles patrimoniales demandées par l'Architecte des Bâtiments de France
 - . Ecole privée : c'est le diocèse qui prend les décisions concernant l'administration de l'école et la gestion de ses effectifs
 - . Prévision des effectifs des écoles pour la rentrée prochaine : environ 100 élèves pour les Marronniers et 50 élèves pour Notre Dame saint Joseph
- Information sur les Déclarations d'Intention d'Aliéner (D.I.A.), conformément au 15° de l'article L.2122-22 du C.G.C.T. relatif aux délégations du Conseil municipal au Maire : néant
- Marché électricité 2028 : la commune adhère depuis 2020 au dispositif proposé par l'Union des Groupements d'Achat Public (UGAP) de fourniture, d'acheminement d'électricité et de services associés, et ce afin d'éviter aux services de la commune de réaliser un appel d'offres obligatoire, mais qui s'avère complexe et fastidieux. Ainsi, la commune donne mandat à l'UGAP de lancer et gérer la procédure de mise à concurrence par le biais d'une convention. L'objet de cette information est d'autoriser M. le Maire à signer la nouvelle convention avec l'UGAP qui concernera le marché Electricité 2028-2030. Le Conseil municipal donne son accord
- Tirage au sort des jurés d'assises selon les dispositions de l'arrêté préfectoral du 30 mars 2026 :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de procéder à l'établissement de la liste préparatoire à la liste annuelle des jurés qui seront appelés à siéger au cours des assises de l'année 2027. Pour se faire, il est nécessaire de procéder au tirage d'un nombre de noms triple de celui fixé par l'arrêté préfectoral DCL du 30 mars 2026, soit 6 personnes. Le tirage au sort est le suivant :

- ✓ *p.136 ligne 1 : M. David PICHON*
- ✓ *p.120 ligne 6 : M. Jean MENET*
- ✓ *p.39 ligne 7 : M. William COCHON*
- ✓ *p.88 ligne 6 : M. Mathieu JOLAND*
- ✓ *p.104 ligne 6 : Mme Annie LEMASSON épouse PÉAN*
- ✓ *p.149 ligne 6 : Mme Sylvie RIBAUT*

- Date des prochains conseils municipaux :

Lundi 15 juin 2026 à 19h30
Lundi 31 août 2026 à 19h30
Lundi 05 octobre 2026 à 19h30
Lundi 30 novembre 2026 à 19h30

L'ordre du jour étant épuisé, et aucune question supplémentaire n'étant posée, Monsieur le Maire lève la séance publique à 22h45.

La prochaine réunion du conseil municipal est fixée le **lundi 15 juin 2026 à 19h30**.

Signature du Maire

Signature du (de la) secrétaire de séance

COMMUNE
DE
PARCÉ-SUR-SARTHE

CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 29 AVRIL 2026
FEUILLET
DE CLÔTURE DE SÉANCE

Nombre de conseillers en exercice : 19
Nombre de conseillers présents : 17 puis 18 à compter du rapport 4
Nombre de conseillers absents excusés : 2 puis 1
Nombre de pouvoirs : 2 puis 1

Étaient présent(e)s :

M. Michel GENDRY, Mmes et MM. Nathalie PANCHER, Murielle DAVID, Wilfried DURET, Stéphanie PELTIER, Christian LOISON, Stéphane AUBRY, Mohammed BOUDRI, Marc LEFEVRE, Patrice RIAUTÉ, David JACQUELINE, Mickaël RODAYER, Magali DALIVOUST, Alexandra HORWITZ, Emmanuelle BELLANT, Patricia LEAUMEAU, Mélanie DUVEAU

Absent(e)s excusé(es) : M. Alain BRUANT, Mme Charlotte VAN EEKERT (arrivée rapport n°4)

Pouvoirs : M. Alain BRUANT (procuration N. PANCHER), et jusqu'au rapport 3 : Mme Charlotte VAN EEKERT (procuration S. PELTIER)

Est désignée comme secrétaire de séance : Mme Nathalie PANCHER

Récapitulatif des délibérations de la séance :

Numéro	Domaine	Objet de la délibération
N°D290426-01	Finances	Budget primitif 2026 du lotissement de la Charité
N°D290426-02	Finances	Budget principal 2026 : vote des taux
N°D290426-03	Finances	Budget principal 2026 : subventions aux associations
N°D290426-04	Finances	Budget primitif 2026 de la commune
N°D290426-05	Urbanisme	Aliénation de deux chemins communaux
N°D290426-06	Intercommunalité	Désignation des représentants dans les instances communautaires

Signature du Maire

Signature du (de la) secrétaire de séance